



Assurance vie de notre mere

Par **louo**, le **18/12/2009** à **17:43**

Bonjour,

j'aurais une petite question, mon frere a un souci , car il vient d'apprendre une chose c'est qu'il signait les rachats partiels de l'assurance vie de notre mere hospitalisee, il avait une procuration signee, mais a la banque on vient de lui dire qu'il n'avait pas a le faire.

Comment se fait t-il que l'on lui a pas dit avant?????

l'argent a toujours ete mis sur le compte de notre mere

es ce qu'il risque d'avoir des ennuis???????

que faut il faire???

Merci de vos réponses, cordialement.